



XXXX

ANNE CAROLINE DESPLANQUES

anne-caroline.desplanques@quebecormedia.com

LE SITE LE PLUS CONTAMINÉ AU QUÉBEC
Le Journal a découvert que le terrain le plus pollué de la province continue d'intoxiquer l'environnement, après 50 ans.

DEMAIN
Les agriculteurs craignent qu'un projet de carrière contamine leurs champs

10 ans pour obtenir des informations

Un activiste est devant les tribunaux depuis 10 ans pour forcer le ministère de l'Environnement à rendre public un rapport clé sur les lagunes de Mercier, mais Québec refuse de céder.

L'écotoxicologue Daniel Green dirige la Société pour vaincre la pollution, le plus ancien organisme écologiste au pays. Dans les années 1990, il a contribué à révéler l'ampleur de la contamination des lagunes de Mercier en collaborant avec le défunt service des enquêtes du ministère de l'Environnement. Depuis, il n'a jamais abandonné le dossier.

En décembre 2007, il a déposé une demande d'accès à l'information auprès du Ministère, afin d'obtenir un rapport qui contient selon lui la liste détaillée des contaminants présents dans les lagunes. Sa demande a été rejetée.

SANTÉ PUBLIQUE

Pourtant, ce document est d'intérêt public, car il permettrait aux citoyens de Mercier de savoir « quels cancérigènes les menacent depuis plus de 45 ans », dit M. Green.

Il souligne que jamais le Ministère n'a publié une telle liste, bien que la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que toute personne a le droit d'obtenir des renseignements sur tout contaminant qui affecte son environnement.

La mairesse de Mercier, Lise Michaud, appuie la demande de M. Green. « Je trouve ça épouvantable que, quand il s'agit de santé publique, on n'ait pas d'information », dit-elle.

SECRET PROFESSIONNEL

Mais les avocats du Ministère plaident devant la Commission d'accès à l'information (CAI) que ces données sont « protégées ». L'avocat principal au dossier, M^c Mario Normandin, ajoute qu'il est tenu au secret professionnel envers son client. « Mais ici, le client, c'est le gouvernement du Québec, donc c'est nous tous », gronde M. Green.

Loin de se décourager, l'écologiste a défendu sa cause deux fois devant la CAI. Se heurtant à un mur, il s'est adressé à la Cour du Québec qui lui a donné raison et a forcé la Commission à refaire ses devoirs. Le dossier est donc devant la CAI pour la troisième fois.

Ce que révèlent nos tests

Résultats des analyses effectuées par les médias de Québec le 20 septembre 2016

■ CONCENTRATION DE POLLUANTS DÉTECTÉS
■ NORME DE PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION (EAU ET ORGANISMES AQUATIQUES)

CHLORURE DE VINYLE

Cancérogène avéré, en particulier pour le foie.

2,2 ug/L
(88 fois la norme)

0,025 ug/L

DICHLORO1,2-ÉTHANE

Cancérogène avéré, en particulier pour les reins.

5,2 ug/L
(14 fois la norme)

0,38 ug/L

CHLOROBENZÈNE

Cancérogène confirmé chez l'animal.

1,8 ug/L
(1,4 fois la norme)

1,3 ug/L

Des cancérigènes déversés dans la nature

Quebecormedia a fait analyser l'eau qu'une usine du gouvernement déverse en zone agricole à Mercier

Le ministère de l'Environnement disperse dans la nature des contaminants provenant du pire site toxique du Québec qui doit être nettoyé depuis des décennies.

Tout a commencé en 1968, quand Québec a autorisé une entreprise à déverser des déchets toxiques provenant de l'industrie pétrochimique de Montréal-Est dans les lagunes de Mercier, sur la Rive-Sud de Montréal.

Deux ans plus tard, un ministre délégué à l'Environnement est nommé pour la première fois et hérite de la patate chaude de Mercier. Mais, 47 ans plus tard, l'endroit est toujours toxique et une bonne partie des puits artésiens qui l'entourent demeurent fermés.

Pour ne rien arranger, Le Journal a découvert qu'en tentant de décontaminer l'eau souterraine, le ministère de l'Environnement déverse 88 fois la norme d'un polluant hautement cancérigène, du chlorure de vinyle, dans un fossé agricole qui borde les lagunes.

Les médias de Québec ont fait cette découverte en septembre 2016 en commandant des analyses de l'eau que rejette l'usine de traitement du Ministère installée sur place. Nos analyses ont été effectuées auprès d'EnvironeX, un laboratoire agréé par le Ministère lui-même.

Dans les dernières semaines, l'écotoxicologue Daniel Green, qui lutte depuis près de 30 ans pour faire décontaminer le site, a déposé ces analyses en preuve devant la Commission d'accès à l'information (voir autre texte).

Alfred Jaouich, professeur au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal, était cité à titre de témoin expert pour expliquer les analyses.

DOSE ÉNORME DE POISON

La dose de contaminants est « énorme », a-t-il insisté. Selon lui, « n'importe qui qui va voir ces résultats va sursauter ». « Si c'était un contribuable qui rejetait ça dans l'environnement, il irait en prison », a-t-il tranché sous serment.

Or, ce n'est pas un contribuable, mais le Ministère qui déverse ces poisons à travers l'usine qu'il a installée sur les lagunes en 1984 pour pomper la pollution dans la nappe phréatique. Au début, les fonctionnaires s'étaient donné pour objectif de décontaminer l'eau parfaitement afin de la rendre potable, mais ils ont revu leurs exigences à la baisse au fil des ans.

En plus du chlorure de vinyle, EnvironeX a trouvé que nos échantillons contenaient 14 fois la norme de dichlorure d'éthylène, un autre poison cancérigène, et 1,4 fois la norme de chlorobenzène.

M. Jaouich est d'autant plus inquiet que le fossé agricole où est déversée l'eau polluée rejoint la rivière Esturgeon qui se jette dans la rivière Châteauguay, elle-même reliée au Saint-Laurent.

« Ça s'en va au fleuve, dans la source d'eau potable de la moitié du Québec. Les impacts sont réels », prévient le scientifique.

Le porte-parole du ministère de l'Environnement, Daniel Messier, assure que les rejets de l'usine ne posent « pas de danger pour la santé humaine et peu ou pas de danger pour la faune ». Il souligne que la première prise d'eau potable en aval est située si loin que les contaminants sont dilués en chemin.

Cette explication fait sursauter Daniel Green. Pour lui, en plaçant la dilution, le Ministère nie l'impact sur les écosystèmes tout au long du parcours de l'eau.

Il explique que s'il fallait se fier à la dilution des contaminants, les rejets de l'usine d'épuration de Montréal ne devraient pas être vérifiés au tuyau qui rejette l'eau traitée, mais bien plus en aval dans le fleuve, à Trois-Rivières, pour donner le temps aux polluants de se dissoudre.

MINISTÈRE IMPUISSANT

Le Journal n'a cessé de talonner le Ministère ces deux dernières semaines pour obtenir des explications. Finalement, le porte-parole a soufflé : « Vous comprenez que le Ministère est devenu l'organisme qui essaie de gérer le problème, mais ce n'est pas nous qui l'avons créé. On s'entend qu'on ne peut pas avoir une situation parfaite. »

Dans un document d'information publié en 2007, le Ministère admettait déjà que le traitement en place à l'usine ne permettait d'enlever que 65 % des polluants.

Il affirmait que les rejets n'avaient pas « d'effet adverse dans le milieu », mais ne précisait pas la nature exacte des contaminants déversés ni leur concentration. Il ne fournissait pas non plus de données sur les poissons et les autres organismes vivants en contact avec la pollution.

La mairesse de Mercier, Lise Michaud, était convaincue que le Ministère avait corrigé la situation. Elle est tombée des nues devant nos analyses. « Je suis découragée du ministère de l'Environnement », laisse-t-elle tomber.

Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, montre le tuyau qui rejette l'eau traitée par le ministère de l'Environnement dans un fossé agricole. PHOTO BENOIT PELOSSE, LE JOURNAL DE MONTRÉAL

50 ANS DE CONTAMINATION

1968

La Régie des Eaux autorise Lasalle Oil Carriers Inc. à déverser des déchets liquides toxiques dans les lagunes de Mercier. La Ville délivre, elle aussi, un permis à l'entreprise au coût de 150 \$.

1970

L'entreprise Goodfellow (devenue Tricil, Laidlaw Safety Clean, puis Clean Harbors) acquiert le site.

1972

Québec construit un aqueduc afin de fournir de l'eau potable provenant de Châteauguay aux citoyens de Mercier, dont les puits artésiens sont tous contaminés.

1973

Québec et la Ville de Mercier donnent à Goodfellow le mandat d'incinérer sur place les déchets des lagunes, aux frais de l'État. Au lieu de ça, la compagnie déverse et brûle des déchets toxiques provenant d'autres sites pollués.

1984

Le gouvernement ouvre sur le site une station de pompage et une usine de traitement des eaux souterraines contaminées.

1989

Une étude démontre que l'usine de pompage du Ministère permet de confiner la contamination présente dans la nappe phréatique, mais pas de capter celle qui s'est infiltrée dans le roc. Le système ne permet donc pas de décontaminer le site.

1991

La police verte, en collaboration avec la Société pour vaincre la pollution, découvre 573 barils et 355 condensateurs contaminés par des BPC enfouis à proximité des lagunes.

1992

Un rapport commandé par Québec conclut que « la seule solution définitive qui s'offre aux autorités gouvernementales est l'excavation de la totalité des sols contaminés ». Le gouvernement ordonne à Laidlaw de creuser pour retirer les sols toxiques.

1994

Laidlaw s'adresse à la Cour supérieure afin d'obtenir un jugement déclarant qu'elle ne pouvait être tenue responsable de la pollution. Demeurée en suspens pendant plusieurs années, la cause a été rayée du rôle en 2007 sous prétexte de négociations entre les parties.

1994

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommande d'excaver le site, de construire un mur de confinement et de revoir le processus de traitement des eaux souterraines contaminées. Le rapport reste lettre morte jusqu'à nos jours.

1999

Les villes de Mercier, Sainte-Martine et Saint-Isidore entament une poursuite en dommages et intérêts contre le gouvernement, et réclament la décontamination du site.

2007

Le ministère de l'Environnement annonce un plan d'action et émet une ordonnance obligeant Clean Harbors à installer une usine de rétention et de traitement de l'eau contaminée. Les deux documents sont, à ce jour, sans suite.

2011

Clean Harbors ferme son incinérateur. Sa cheminée émettait 76 % du mercure de toutes les industries de la Montérégie, selon la Santé publique.

2014

Une entente hors cour est négociée entre Clean Harbors, le gouvernement du Québec et la Ville de Mercier. Elle suspend toutes les procédures judiciaires.